

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 5 mars 2026**

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

**Délibération N° 05-03-2026 / N°34**

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

### **Titre de la délibération : Renouvellement de la Convention avec l'Association Gamins Exceptionnels**

Monsieur le Vice-Président propose de renouveler la convention avec l'Association Gamins Exceptionnels pour l'année 2026 qui ouvre droit à une adhésion.

L'Association est un pôle d'appui et de ressources qui vise à favoriser l'inclusion de tout enfant en situation de handicap.

La collectivité peut alors bénéficier de conseils, d'outils personnalisés, de prêts de malles pédagogiques et de mise en place de temps d'accompagnements personnalisés.

Le coût de l'adhésion à la convention de partenariat s'élève à 0,03 euros / habitants, soit 1 008,63 euros au total pour 33 621 habitants auquel s'ajoute une adhésion par service pour les services Jeunesse, RPE et Petite Enfance de 80 euros chacune soit un global de 1 328.63€

Après avis favorable du bureau en date du 16 février 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'engager toutes les démarches nécessaires au dossier
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce conventionnement
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2026

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/03/2026 et publication ou notification du 10/03/2026

